

Message d'intérêt public

La fumée des feux de forêt pourrait atteindre certaines localités du Nunavut

Date de début : 17 aout 2017

Date de fin: 25 aout 2017

Nunavut

60 sec

Le ministère de la Santé souhaite aviser la population que la fumée provenant des feux de forêt s'approche de certaines localités du Nunavut. On recommande aux gens de prendre les précautions qui s'imposent.

Selon la quantité de fumée, certaines personnes souffrant de maladies cardiaques ou pulmonaires, de même que les personnes âgées et les jeunes enfants, risquent davantage de subir des effets sur leur santé. Si vous êtes incommodé par la fumée, ou si celle-ci est épaisse, restez chez vous le plus possible, avec les portes et fenêtres fermées et échangeur d'air éteint. Si vous devez sortir, limitez votre activité physique.

Surveillez l'apparition de symptômes tels qu'une respiration sifflante, de l'essoufflement, un serrement de poitrine et des vertiges. La fumée peut aussi irriter les yeux, le nez et la gorge. Si vous ne vous sentez pas bien et que vous n'arrivez pas à soulager vos symptômes, consultez un médecin.

###

Renseignements aux médias

Ron Wassink

Spécialiste des communications

Ministère de la Santé

867-975-5710

rwassink@gov.nu.ca

[illegible]

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.